

ISOPARTNER Suisse SA
Schwalbenweg 3 · 3292 Busswil
T +41 32 385 22 33 · F +41 32 385 22 35
info@isopartner.ch

Conditions de vente et de livraison

Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de livraison font partie intégrante de toute relation contractuelle. L'acheteur/client en prend acte avec sa commande. Les accords divergents ne sont valables que sous forme écrite. Les offres s'entendent générales et peuvent être sujettes à des changements sans préavis. ISOPARTNER Suisse SA applique le document «POLITIQUE DE SANCTIONS ET PROCÉDURES» de l'IPCOM (application des mesures de sanction de l'UE / de l'ONU).

Prix

La liste de prix actuelle est exclusivement valable. Les listes d'assortiment contiennent des prix indicatifs par défaut. Sauf indication contraire, les prix s'appliquent à l'emballage d'origine et sont indiqués en francs suisses hors TVA. Les modifications de prix sont expressément réservées et ne nécessitent pas de préavis si elles sont causées par des augmentations de prix des matières premières, des fournisseurs, des frais de transport ou des changements de taux de change.

Emballage

Les emballages originaux inclus dans les prix ne se sont pas repris. Caisses, boîtes, harasses, palette mono-usage, baquets, fûts, bidons ou autres contenants similaires seront facturés en sus et ne seront pas repris.

Quantités

Les prix indiqués dans les listes de prix se réfèrent toujours à la quantité totale de l'article. Un forfait de frais de traitement de CHF 3.50 par position sera facturé, lorsque l'acheteur commande une quantité inférieure à la quantité totale de l'article.

Délais de livraison

Les délais de livraison sont déterminés à notre entière discrétion et restent sans engagement. Les livraisons tardives ne donnent pas le droit à l'acheteur de se retirer de sa commande, ni de prétendre à quelque indemnisation, en particulier à des dommages et intérêts. Les livraisons partielles sont autorisées en accord avec l'acheteur.

Frais de livraison

A partir d'un montant de la facture excl. T.V.A. de plus CHF 1'000.-, la livraison s'effectue franco par camion à une adresse de livraison accessible sur les chantiers, dans les entrepôts ou à la station inférieure ferroviaire ou téléphérique d'une vallée. Pour les livraisons inférieures à un montant de la facture excl. T.V.A. CHF 1'000.-, un supplément de transport de CHF 70.- sera facturé. Pour des transports sur des lieux extrêmes, un certain montant de frais supplémentaires sera facturé. Les marchandises sont estimées livrées lorsque le chauffeur les a déchargées à l'endroit indiqué par le client. Le choix du moyen de transport est laissé à la discrétion du fournisseur.

Réclamations

Les réclamations concernant la qualité et/ou la quantité ne sont valables que si elles sont formulées par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la marchandise. En cas de réclamations justifiées, le fournisseur est libre de remplacer la marchandise gratuitement ou d'établir une note de crédit à la valeur nette de la marchandise.

Retours

Les retours de produits sur mesure commandés ne seront pas acceptés. Les retours de marchandises neuves en stock ne peuvent être effectués qu'avec l'accord du vendeur. Le remboursement s'élève au maximum à 80% de la valeur nette de la marchandise pour autant que le vendeur constate un état irréprochable de la marchandise retournée. Pour les marchandises que l'acheteur souhaite retourner plus de 1 mois après réception, le vendeur se réserve le droit de les refuser. Lors du retour de la marchandise, l'indication du numéro de la facture ou du bulletin de livraison est impérative. Les frais de transport de la marchandise retournée et/ou son élimination sont à la charge de l'acheteur.

Force majeure

Les cas de force majeure, qu'ils se produisent dans l'une des exploitations du vendeur ou dans l'une des exploitations de ses fournisseurs, libèrent le vendeur de son obligation de livraison.

Responsabilité du fournisseur

En cas de réclamation justifiée ou de notification de défauts, la responsabilité du vendeur se limite au remplacement gratuit de la marchandise faisant l'objet de la réclamation, respectivement de la marchandise défectueuse. Les frais liés à un éventuel démontage et montage de la marchandise défectueuse ne sont pris en charge que dans le cadre des obligations légales. Le vendeur n'est pas responsable des dommages consécutifs (par exemple le remboursement des frais de travaux ou de matériaux d'autres parties concernées) ou d'autres dommages consécutifs (en particulier les pertes financières, le manque à gagner dû à une interruption de l'exploitation, etc.)

Conditions de paiement

Sauf convention écrite contraire, le montant de la facture doit être réglé net dans les 30 jours suivant la date de la facture. En cas de non respect des délais de paiement convenus, l'acheteur se verra facturer des intérêts de 5% à l'échéance convenue sans rappel (date d'expiration). L'acheteur est responsable de tous les frais et frais d'encaissement occasionnés par un retard de paiement.

Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété de sa livraison jusqu'au paiement intégral de celle-ci. Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires visant à la protection de la propriété du vendeur.

Droit applicable

Les dispositions du Code suisse des obligations s'appliquent.

Lieu d'exécution et juridiction compétente

Pour tous les droits et obligations découlant des présentes conditions générales de vente et de livraison, le tribunal compétent est le tribunal du siège social du vendeur à 3292 Busswil.

Sous réserve de modifications.